

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
ÉCOLE DU LOUVRE

Le directeur de l'École du Louvre

Vu le décret n° 97-1085 du 25 novembre 1997 relatif à l'École du Louvre

Vu l'arrêté du 24 juillet 2003 relatif au régime des études de l'École du Louvre

Vu le procès-verbal de la délibération du jury en date du 14 juin 2006

décerne à M. ademoiselle Alexandra BERJONVAL

le

DIPLÔME DE PREMIER CYCLE
DE L'ÉCOLE DU LOUVRE

pour le cours : Archéologie étrusque, italique et romaine

Fait à Paris, le 4 septembre 2006

Le directeur de l'École du Louvre

Philippe DUREY

